

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

L'intervenant en faveur des enfants et des jeunes de l'Ontario mettra l'accent sur les problèmes de détention des jeunes dans le cadre de l'enquête sur le décès d'Ashley Smith

TORONTO, Ontario (lundi 14 janvier 2013) – L'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes a le statut d'intervenant dans l'enquête sur le décès d'Ashley Smith qui commence aujourd'hui. L'intervenant fournira de l'information sur les problèmes de détention des jeunes et présentera des preuves qui fourniront une base aux recommandations faites au jury.

Il y a en permanence plus de 2 000 jeunes incarcérés dans des pénitenciers dans l'ensemble du Canada et une sous-population de jeunes placés en détention qui sont plus vulnérables et ne s'adaptent pas aussi bien à la situation que les autres détenus.

« Nous croyons qu'Ashley Smith faisait partie de la catégorie de ce que nous appelons « l'âge adulte émergent » (de 18 à 25 ans) et qu'elle aurait pu bénéficier, dans les établissements pour adultes où elle a été transférée, de politiques correctionnelles qui reconnaissent cette étape dans la vie d'une jeune personne », a souligné Irwin Elman, intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes. « Nous cherchons à savoir si la mort d'Ashley aurait pu être évitée et si elle aurait pu bénéficier d'interventions et de stratégies de gestion mieux adaptées à son jeune âge. »

Le Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes détient une vaste expérience en matière de défense individuelle et générale des droits des jeunes en détention, une expertise des questions liées au décès d'Ashley Smith et il a représenté les intérêts des jeunes dans des audiences et des enquêtes. Depuis sa nomination en 2008, dans le cadre de son mandat, l'intervenant a obtenu le statut d'intervenant dans six enquêtes sur la mort d'enfants et de jeunes.

« À plusieurs étapes du parcours d'Ashley Smith, le système a échoué à la protéger et à la soutenir convenablement », a ajouté M. Elman. « C'était une jeune femme d'une grande vulnérabilité, ce qui, combiné à la façon dont elle a été traitée, a mené au désastre. Nous nous joindrons à toutes les autres parties ayant le statut d'intervenant pour examiner les circonstances entourant sa mort et pour écouter, apprendre et agir. »

En qualité de fonctionnaire de l'Assemblée législative dont le mandat est de faire entendre la voix des jeunes, l'intervenant a réuni un groupe consultatif interne composé de jeunes femmes qui ont vécu des expériences similaires à celle d'Ashley. Selon lui, le jury pourra bénéficier de cette démarche tout à fait unique.

Pour renforcer le processus d'enquête, favoriser un examen public plus minutieux et renforcer la responsabilisation, l'intervenant a récemment lancé la première base de données d'enquête sur les

enfants et les jeunes au Canada. La base de données fournit aux Ontariens, notamment aux décideurs et aux fournisseurs de services, un accès à l'information sur les recommandations liées aux enquêtes en Ontario depuis 1995. Il est possible de consulter la base de données d'enquête provinciale à l'adresse suivante : <http://provincialadvocate.on.ca/inquest/fr/home/>

Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes

Le Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes relève directement de l'Assemblée législative et assure une représentation indépendante aux enfants et aux jeunes, y compris les enfants ayant des besoins particuliers et les enfants des Premières Nations. L'intervenant provincial répond aux préoccupations des enfants, des jeunes et des familles qui cherchent à obtenir ou qui reçoivent des services visés par la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* et à la *Loi sur l'éducation* (écoles provinciales et d'application), y compris des jeunes en détention. L'intervenant provincial peut cerner les problèmes systémiques touchant les enfants, mener des examens et fournir des programmes d'éducation et des conseils sur la défense des droits des enfants. Le Bureau est guidé par les principes de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies et croit fermement à l'engagement des jeunes.

-30-

Renseignements :

Fiona Taylor

Courriel : Fiona_taylor@live.com

Tél. : 416-420-7728